

Point 30: Stratégie métropolitaine de Prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes et des enfants -Avenant 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre Nantes Métropole et l'État - Avenants /conventions 2021 entre Nantes Métropole et les communes de la métropole– Approbation

Intervention : Pascale ROBERT (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

La France compte 12 millions de pauvres en 2021. Cette situation n'est pas propre à certains territoires, elle touche également la population de notre métropole. L'arrêt de l'activité économique causée par les confinements successifs pèse évidemment sur la situation, mais nous ne pouvons ignorer les tendances structurelles à l'enracinement de la pauvreté.

Les bas salaires toujours plus nombreux couplés aux hausses continues de prix poussent un grand nombre de ménages dans la pauvreté. Pensons à la flambée du prix du gaz, du carburant ou de l'électricité, conséquence de la libéralisation des marchés de l'énergie. Les politiques antisociales des gouvernements libéraux qui se succèdent ne font évidemment rien pour y remédier : réforme de l'assurance chômage, baisse des APL, absence de coup de pouce au SMIC etc.

La crise sociale en cours n'a pas créé mais a fait apparaître des formes de pauvreté dissimulées. La pauvreté touchant les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs précarisés, longtemps cachée a explosée aux cours de la période de crise que nous traversons. Il est navrant de constater que ces populations ait dû attendre la pire épidémie connue depuis un siècle pour voir leur difficultés dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux soins ou encore pour boucler les fins de mois enfin reconnues.

Face à ce phénomène qui ne devrait avoir rien de banal dans la cinquième puissance économique au XXI^e siècle, la coopération de l'ensemble des acteurs devient primordiale. État, collectivités territoriales, associations, tous ont un rôle à jouer dans le combat contre

la pauvreté. Regrettons tout de même que cette prérogative étatique soit autant partagée par les acteurs locaux.

Aussi nous saluons les efforts entrepris par plusieurs communes, des CCAS et des associations du territoire en ce sens. Face à la timidité de certains, notre métropole et un certain nombre de communes prennent leurs responsabilités pour éradiquer ce fléau. Gageons que cet exemple soit repris à l'avenir par le plus grand nombre.

Sept communes participent cette année à la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté. C'est trois de plus que l'an dernier. Nous nous réjouissons de voir que cette cause touche un nombre toujours plus élevé de communes et que le rayon d'action stratégique de la métropole s'étend sur le territoire. Au vu de l'urgence sociale que nous traversons, nous ne doutons pas que plus en plus de communes de Nantes métropole étudient en ce moment même des manières d'intégrer ce dispositif afin de prêter main-forte aux acteurs déjà mobilisés.

Chers collègues, l'élimination de la pauvreté ne peut être une cause isolée de la lutte des travailleurs pour l'emploi et les salaires. Aucune politique publique de résorption de la pauvreté ne saurait avoir de sens si elle n'est pas liée à l'objectif d'éradication du chômage, première cause de pauvreté et à la création d'emplois pérennes et dont le salaire permet de vivre dignement.

Dans l'espoir de voir la pauvreté baisser cette année sur notre territoire, les élus communistes approuveront cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.